

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 16 décembre 2024

Date de convocation : 12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 1 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉES : Bérénice DABAN, Corinne PANATIER

PROCURATION : Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-44 : Travaux au préau de l'école primaire d'Asson Approbation du projet du plan de financement et demande de subvention

Le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de réaliser des travaux de rénovation énergétique au niveau du préau de l'école primaire d'Asson.

En effet, une étude thermique a été réalisée par le Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques (TE64) dans le cadre de l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagée.

Celle-ci met en évidence la nécessité d'isoler ce bâtiment (isolation du plafond et changement des menuiseries). Elle préconise aussi de remplacer le système de chauffage actuel (aérothermes inadaptés à l'utilisation de cette pièce) par une climatisation réversible, permettant, outre le remplacement du système de chauffage devenu vétuste, de disposer d'une pièce centrale climatisée en cas de fortes chaleurs.

Bien entendu, ces travaux permettront également de diminuer de près de 80 % notre consommation énergétique finale et de réduire considérablement nos émissions de gaz à effets de serre.

Sur la base de l'étude réalisée par TE64, des devis ont été réalisés afin de disposer d'un budget prévisionnel permettant au Conseil Municipal de se positionner sur l'approbation du projet et de pouvoir déposer les demandes de subventions.

M. le Maire présente le plan prévisionnel du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Isolation du plafond	15 867 €	Subvention DETR (40 %)	31 914 €
Peinture (estimation)	8 000 €	Fonds propres (60 %)	47 870 €
Menuiserie	27 097 €		
Electricité (estimation)	4 000 €		
Climatisation réversible	24 820 €		
TOTAL Dépenses	79 784 €	TOTAL recettes	79 784 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet et son plan de financement
- de solliciter les subventions de l'Etat (DETR) et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

AUTORISE le Maire à :

- à lancer les consultations pour le choix des entreprises
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

